



ASSEMBLÉE NATIONALE

13ème législature

matières premières

Question écrite n° 2650

Texte de la question

Mme Françoise Olivier-Coupeau attire l'attention de M. le ministre de l'agriculture et de la pêche sur l'inquiétude des éleveurs de la région Ouest face à la forte hausse des matières premières agricoles. À titre d'exemple, 60 % de l'alimentation des porcs et volailles sont des céréales alors que le prix de ces mêmes céréales a augmenté en un an de 40 %. Elle lui demande donc ce qu'il entend faire pour assurer la rentabilité des entreprises de l'alimentation animale sans que les hausses des coûts de production soient automatiquement répercutées sur les consommateurs.

Texte de la réponse

Les marchés des céréales connaissent depuis plusieurs mois une tension résultant de la conjugaison de facteurs conjoncturels, essentiellement d'ordre climatique, et de facteurs structurels tenant à l'augmentation de la demande alimentaire mondiale et du développement des biocarburants, en particulier aux États-Unis. Cette situation se traduit par une augmentation des prix de l'alimentation animale pour les éleveurs. Or l'aliment représente une part essentielle des coûts de production d'élevage. Des mesures ont déjà été prises pour réduire les tensions sur les marchés avec la remise en culture des surfaces en jachère. Par ailleurs, un rapport sur l'impact de la hausse des coûts de l'aliment sur les filières animales a été rendu fin octobre, au ministre de l'agriculture et de la pêche, afin d'étudier les différentes pistes permettant de répondre aux difficultés actuelles. Le ministère de l'agriculture et de la pêche s'engage à prendre en compte dans les politiques d'appui au développement des bioénergies, les besoins en alimentation animale pour éviter des tensions sur les marchés. Le ministère de l'agriculture appelle à la modération dans la répercussion des hausses de prix des matières agricoles sur les prix à la consommation. Toutefois, il est souhaitable que toutes les initiatives soient prises, notamment dans le cadre interprofessionnel, pour permettre une juste répercussion de cette hausse des prix des matières premières, actuellement supportées par la production, aux autres acteurs économiques intervenant dans le circuit de commercialisation des produits d'élevage. Le Gouvernement travaille actuellement à une réforme de relations commerciales dans le cadre de l'adaptation de la loi Galland/Dutreil. Celle-ci doit permettre de pratiquer une vérité des prix conforme aux intérêts des entreprises et des consommateurs mais également des producteurs. Le Président de la République a souhaité un cadre spécifique pour les produits agricoles. La réflexion sur la politique agricole commune de l'après 2013 qui s'engage devra anticiper les nécessaires évolutions en matière de stabilisation des marchés.

Données clés

Auteur : [Mme Françoise Olivier-Coupeau](#)

Circonscription : Morbihan (5^e circonscription) - Socialiste, radical, citoyen et divers gauche

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 2650

Rubrique : Élevage

Ministère interrogé : Agriculture et pêche

Ministère attributaire : Agriculture et pêche

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 7 août 2007, page 5092

Réponse publiée le : 6 novembre 2007, page 6846